

Madame, Monsieur,

Dans le souci d'assurer une rentrée paisible le 4 septembre 2017, nous vous demandons instamment de vérifier que vous avez bien rempli et transmis le dossier d'inscription de votre enfant aux services du périscolaire pour l'année 2017-2018 !

En effet, nous vous rappelons :

Chaque année, il est nécessaire de renouveler la préinscription de votre enfant aux services de notre accueil périscolaire (restauration scolaire - accueils du matin et du soir, des mercredis après-midi), en précisant les activités choisies et la fréquentation (régulière, occasionnelle).

Un dossier est disponible en mairie (CCAS), téléchargeable sur le site de la mairie de Solgne (www.solgne.fr), ou à la demande, envoyé par mail.

Cette démarche est obligatoire et comprend la préinscription à la restauration scolaire ainsi qu'aux temps périscolaires, mais également la mise à jour du dossier administratif (changement de situation (divorce, déménagement...), évolution de la santé de votre enfant (allergies, maladies, port de lunettes ...), les rappels de vaccination, les pièces justificatives nécessaires.

L'ensemble des demandes d'inscription nécessitent à chaque nouvelle année scolaire un ajustement des recrutements d'animateurs et d'organisation afin d'accueillir vos enfants dans de bonnes conditions et dans le respect de la réglementation.

Pour nous permettre de vous enregistrer à temps, la date limite de remise du dossier est prolongée au 21 août 2017. (Un premier mail d'information vous a été transmis le 23/05/2017 + affichage au périscolaire).

Les enfants déjà inscrits et dont l'inscription aux services proposés n'aura pas été renouvelée pour la rentrée 2017-2018 ou dont les dossiers arrivent après le 21 août 2017 ne pourront pas être accueillis ni au restaurant scolaire, ni aux accueils du matin et du soir.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Cordialement,

Jean STAMM

NB: actuellement nous n'avons reçu que 86 inscriptions pour environ 160 enfants concernés !